

Avis et communications

AVIS DE CONCOURS ET DE VACANCE D'EMPLOIS

MINISTÈRE DE LA SANTÉ, DES FAMILLES,
DE L'AUTONOMIE ET DES PERSONNES HANDICAPÉES

Avis modifiant l'avis de vacance d'emplois de directeur d'établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux

NOR : SFHN2610988V

L'avis de vacances d'emplois de directeur d'établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux publié au *Journal officiel* de la République française n° 89 du 15 avril 2026, texte n° 113 (NOR : SFHN2610166V), est ainsi modifié qu'il suit :

Au II :

Il convient de retirer les emplois suivants :

- centre hospitalier de Molsheim (Bas-Rhin) (cf. fiche de poste en annexe I-15) ;
- EHPAD « résidence des Fontenottes » à Ancy-le-Franc et EHPAD « Camille Rizier » à Ravières, direction commune (Yonne) (cf. fiche de poste en annexe I-22).

Au I :

Il convient d'ajouter les emplois suivants :

- centre hospitalier de Molsheim-Portes de Rosheim (Bas-Rhin) (cf. fiche de poste en annexe I-1) ;
- établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes de Saint Riquier et de Crécy-en-Ponthieu, direction commune (Somme) (cf. fiche de poste en annexe I-2).

(Le reste est sans changement.)

Les candidats doivent adresser leur candidature dans un délai de trois semaines à compter de la publication du présent avis au *Journal officiel* de la République française dans les conditions prévues dans l'avis de publication initial du 15 avril 2026 à l'adresse mail : cng-mobilite-d3s-chef@sante.gouv.fr

ANNEXES

ANNEXE I

Annexe I-1

Fiche de poste

Emploi de directeur ou de directrice du Centre hospitalier de Molsheim (Bas-Rhin)

I. – Description de l'établissement

Le centre hospitalier de Molsheim - Portes de Rosheim est issu de la fusion-absorption au 1^{er} janvier 2025 du centre hospitalier de Rosheim par le centre hospitalier de Molsheim.

Il regroupe en son sein une offre à dominante médico-sociale avec :

- quatre EHPAD pour un total de 298 places en hébergement permanent et un PASA de 14 places ;
- un SSIAD (futur SAD) : 10 places équipe spécialisée Alzheimer, 51 places personnes âgées, 5 places personnes handicapées.

Une offre sanitaire plus restreinte et orientée sur la prise en charge gériatrique :

- deux autorisations de SMR polyvalent dont une uniquement pour de l'hospitalisation complète (20 lits) et une autre pour 30 lits d'hospitalisation complète et 4 d'hospitalisation à temps partiel ;
- une autorisation de soins de longue durée pour un volume de lits financé de 30.

Le CH de Molsheim - Portes de Rosheim est un établissement de santé de proximité (ex-hôpital local) qui assure la prise en charge de l'aval des services de soins conventionnels (principalement ceux issus de l'hôpital d'Obernai, géographiquement le plus proche, mais également des autres structures sanitaires environnantes) et assure en sus une mission de prise en charge de la dépendance au travers de son offre médico-sociale étoffée pour les personnes âgées du territoire principalement.

Les enjeux clés de l'établissement sont :

1. Sur la gouvernance : structurer la gouvernance de l'établissement dans un contexte post-fusion et mettre en œuvre le projet d'établissement ;
2. Sur le fonctionnement : mettre en œuvre le rapprochement opérationnel des modes de fonctionnement dans un contexte post-fusion et avec des établissements aux identités fortes ;
3. Sécuriser les ressources humaines de l'établissement (absentéisme, recrutement...);
4. Sur la trajectoire financière : sécuriser la trajectoire financière de l'établissement afin de permettre la réalisation du PPI ;
5. Sur la stratégie immobilière : mettre en œuvre le projet immobilier de reconstruction de l'EHPAD de Rosheim.

II. – Description du poste

Le directeur exerce les responsabilités de chef d'établissement. Il est le représentant légal de l'établissement.

Le directeur définit et fait évoluer le projet d'établissement en lien avec l'Agence régionale de santé (ARS) et la Collectivité européenne d'Alsace (CEA) et négocie le CPOM (contrat pluriannuel d'objectif et de moyen).

Il dispose du pouvoir de nomination, organise l'évaluation et dispose du pouvoir disciplinaire sur les personnels de l'établissement. Il définit l'organigramme de son établissement et la répartition des fonctions ainsi que les délégations de gestion. Il définit et adapte l'organisation de l'établissement et des services en fonction des évolutions internes et externes.

Le chef d'établissement participe activement, lui-même ou par délégation, aux instances du GHT et aux groupes de travail.

Il participe aux instances territoriales (CLS, CTS, CPTS) afin d'inscrire l'établissement dans un réseau partenarial et de valorisation de son offre dans le cadre des parcours de soins de proximité.

Il assure la production des documents budgétaires et financiers nécessaires en lien avec le trésorier public et les autorités de tarification.

Il pilote la trajectoire financière de l'établissement, dans un contexte de ressources contraintes.

Il conduit les investissements structurants de l'établissement et notamment la reconstruction de l'EHPAD de Rosheim et la mise en conformité de la PUI.

Sur les ressources humaines : il définit et organise les permanences, y compris pour son propre remplacement. Il assure la prévention des risques liés à l'activité de son établissement, pour son propre personnel, y compris les risques psycho-sociaux. Il évalue ses collaborateurs directs.

III. – Profil recherché

L'emploi s'adresse à un cadre de haut niveau fonctionnaire avec une expérience minimale de six années d'activités professionnelles diversifiées en tant que cadre supérieur sur des fonctions de direction, d'encadrement ou d'expertise et ayant une excellente connaissance des politiques de santé.

Candidat avec de bonnes aptitudes managériales, relationnelles et surtout adaptatives dans un contexte post-fusion

Connaissances approfondies du champ médico-social et notamment des enjeux actuels et à venir du secteur et plus particulièrement du champ personnes âgées.

Une connaissance du champ sanitaire serait une réelle plus-value compte tenu de la présence d'une offre sanitaire à orientation gériatrique dans l'établissement.

Compétences confirmées en gestion financière et budgétaire et conduite de projets complexes.

Compétences en gestion des ressources humaines : animation d'équipes, instances collégiales dont celles d'un établissement public de santé, mise en œuvre d'une politique d'attractivité et de fidélisation via la qualité de vie au travail et prévention des risques notamment psycho-sociaux.

Annexe I-2

Fiche de poste

Emploi de directeur ou de directrice de l'EHPAD de Saint-Riquier et Crécy-en-Ponthieu (Somme)

I. – Description de l'établissement

Etablissements hébergeant des personnes âgées dépendantes, public autonome, dont la capacité autorisée est :

- pour Saint-Riquier : 186 lits d'hébergement permanent (Saint-Riquier) dont 1 unité protégée pour personnes atteintes de troubles Alzheimer ou apparentés (28 places), 1 PASA de 14 places et 1 unité personne handicapée vieillissante de 14 places ;
- pour Crécy-en-Ponthieu : 91 lits dont 5 lits pour hébergement temporaire et 1 unité de vie protégée de 14 places.

Les enjeux principaux sont :

- la gestion de la ressource médicale pour Crécy-en-Ponthieu ;
- le retour à l'équilibre budgétaire pour Crécy-en-Ponthieu ;
- déployer sur l'ensemble des services la culture qualité pour Saint-Riquier.

II. – Description du poste

Missions générales, permanentes et spécifiques dans les domaines suivants :

La direction de l'EHPAD est chargée :

1. Définition et mise en œuvre du projet d'établissement ;
2. Accueil des résidents et pilotage de leur accompagnement médico-social ;
3. Organisation technique et logistique du fonctionnement de l'établissement ;
4. Management d'une équipe pluridisciplinaire ;
5. Gestion administrative et financière de la structure ;
6. Mise en place des partenariats et projets.

Principaux projets à conduire :

- pour Saint Riquier : achèvement de sa restructuration/reconstruction, fin de la dernière tranche de travaux en mars 2027 ; évaluation externe en février 2026 ; le plan d'action d'amélioration de la qualité sera initié à la prise de fonctions ;
- pour Crécy en Ponthieu : pouvoir envisager la réhabilitation de la seconde partie de l'EHPAD (chambres de 14 m² sans sanitaire) ; recrutement d'un médecin coordonnateur ; mettre en place des solutions pour pallier la pénurie de médecins libéraux dans le secteur ; au vu des difficultés financières structurelles (depuis 2019) de l'EHPAD, poursuivre le plan d'actions PERFEHPAD.

III. – Profil recherché

Expérience professionnelle appréciée :

- aptitude au dialogue social et l'accompagnement managérial ;
- conduite de projets.

Expérience professionnelle appréciée :

- capacité de direction commune sur 2 EHPAD ;
- capacité à conduire des projets architecturaux ;
- aptitude à la conduite du dialogue social ;
- capacité à mener des projets de coopération ;
- implication dans des dynamiques territoriales et notamment les coopérations formalisées.

Connaissances particulières requises/prévues (en lien avec les spécificités du poste) :

- bonne gestion de la conduite de projet, suivi des travaux ;
- volonté de travailler en réseau, en construisant des partenariats avec les acteurs sociaux, médicosociaux et sanitaires ;
- bonne application de la réglementation et des orientations de l'ARS Hauts-de-France ;
- capacité de management des restructurations : accompagnement au changement des personnels.

Compétences professionnelles requises/prévues (en lien avec les spécificités du poste) :

- attachement aux valeurs du service public ;
- rigueur, exigence, intégrité, honnêteté, humilité, respect, sens de l'équité, de l'écoute, réactivité ;
- bonnes qualités managériales ;

- bonnes connaissances budgétaires et financières des ESMS ;
- qualités de communication avec tous (personnes accueillies et familles, salariés, instances, partenaires...) ;
- capacités à négocier, à manager et gérer des situations difficiles et conflits éventuels ;
- savoir-faire et savoir-être dans les relations avec les différents partenaires : Agence régionale de santé, conseil départemental, élus, instances de l'établissement, résidents, familles, établissements, professionnels de santé...